

Le Quotidien

INDÉPENDANT LUXEMBOURGEOIS



SPORTS

LE REAL ET CR7 EN DANGER À PARIS?

Lire pages 22 et 23

POLITIQUE

ACIER : ASSELBORN FUSTIGE TRUMP

Lire en page 4

DOSSIER

ITALIE : LE COMBAT DES EXTRÊMES

Lire pages 2 et 3



LES STAGIAIRES AURONT UN STATUT



Photo : archives lq

Le ministre du Travail et l'ACEL ont présenté, hier, le nouveau cadre légal pour l'accueil de stagiaires en entreprise. Des règles du jeu claires doivent permettre d'augmenter l'offre de stages au Luxembourg. Lire en page 5

Ville : wifi intelligent dans les écoles

Lire en page 14

Il lui avait donné 100 000 euros

Lire en page 18

Mieux orienter et former les apprentis

Lire en page 6



Photo : hervé montagu

Les élèves des classes d'accueil du LTC apprennent surtout les langues.

Premiers pas à l'école

Le ministre des Affaires étrangères et européennes, de l'Immigration et de l'Asile, Jean Asselborn, s'est rendu hier à l'annexe du Kirchberg du lycée technique du Centre (LTC). L'objet de sa visite: faire la connaissance des élèves de diverses nationalités récemment arrivés au Grand-Duché et actuellement en classe d'accueil. La mission de ces classes pas comme les autres est de faire faire à ces jeunes leurs premiers pas dans le système scolaire luxembourgeois. L'apprentissage des langues (français et luxembourgeois) est au cœur de l'enseignement. Lire en page 13

ÉDITORIAL

Le scénario était écrit d'avance

Fabien Grasser
Lire en page 3

MONDE

Europe : Merkel revient

Lire en page 8



50 SECONDES

Numéro d'alerte

PARIS. Une campagne de sensibilisation contre le harcèlement dans les transports en commun d'Île-de-France a été lancée hier et un numéro d'alerte unique mis en place. Il est destiné aux victimes et aux témoins : il s'agit du 31 17.

Contrôles-radars

LUXEMBOURG. La police grand-ducale procédera à des contrôles de vitesse ce matin à Aspelt (Op der Gare), Luxembourg (rue des Aubépines), Reckange (rue Principale) et Senningerberg (rue du Golf), dans l'après-midi à Mamer (rue de Dangé-Saint-Romain), et Vichten (rue Principale).



Insectes en danger

PARIS. De nombreuses espèces de coléoptères se trouvent menacées d'extinction par la disparition accélérée des grands arbres anciens en Europe, indique l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Le risque d'extinction dû à ce facteur précis concerne près d'un cinquième (18 %) des espèces étudiées de coléoptères dépendant de bois mort pour se nourrir.

Prix des produits pétroliers

Gazole routier : 1,010 euro/l ▲ 0,023
Gazole chauffage 10 ppm S : 0,566 euro/l ▲ 0,023
Gazole chauffage 50 ppm S : 0,565 euro/l ▲ 0,023

Source : Ministère de l'Economie Graphique : Quotidien

LA MÉTÉO

Alternance de soleil et de nuages avec quelques averses. Les températures iront de 7 à 9 °C. Lire en page 35



1,60 EURO
À L'ÉTRANGER 1,80 EURO



Enfin un cadre légal pour les stagiaires

Le ministre du Travail a finalisé, en concertation avec l'ACEL, un nouveau cadre légal qui rend le statut du stagiaire enfin plus clair. Une augmentation de l'offre de stages est l'un des objectifs poursuivis.

Pragmatique. C'est le terme employé hier après-midi par Nicolas Schmit pour qualifier le projet de loi qui va inscrire dans le code du travail un cadre spécifique pour l'accueil des stagiaires dans les entreprises et organisations du pays. Ce texte vient combler un vide juridique existant depuis de longues années et qui avait rendu la vie difficile tant aux stagiaires qu'aux patrons de stage. «J'ai surtout écouté les jeunes», affirme le ministre socialiste du Travail.

De notre journaliste David Marques

Contrairement à ce qui se fait en Allemagne, le Luxembourg ne dispose pas d'une véritable culture de stages. Ce nouveau texte de loi doit nous permettre de nous en approcher. Ces mots sont signés non pas par le ministre du Travail et de l'Emploi mais par Pol Lutgen, le président de l'Association des cercles d'étudiants luxembourgeois (ACEL). C'est en étroite concertation que Nicolas Schmit et son équipe de conseillers ont travaillé ces six derniers mois sur l'élaboration d'un nouveau cadre légal définissant les droits et obligations des stagiaires et de leurs patrons de stage. «On dispose bien d'un cadre légal datant de 1982, mais ce dernier ne tient

plus du tout compte des réalités du terrain ainsi que des besoins des élèves et étudiants», souligne le ministre du Travail.

Hier après-midi, il s'est dit fier de présenter «une nouvelle forme» de travail législatif. «Je partage volontiers la paternité de ce projet de loi avec l'ACEL. Mon objectif a surtout été d'être à l'écoute des jeunes», a souligné Nicolas Schmit aux côtés de Pol Lutgen. «Je tiens à mettre en avant leur attitude pragmatique. Ils n'ont pas insisté sur le volet pécuniaire, mais se sont investis pour offrir aux élèves et étudiants des stages de qualité et à caractère éducatif», poursuit le ministre du Travail et de l'Emploi.

Les étudiants lancent un appel au patronat

«Aujourd'hui, il n'existe presque plus de formations qui ne prévoient pas une période de stage en entreprise. Or jusqu'à présent, il a été très compliqué pour les jeunes de décrocher un stage sur le marché du travail luxembourgeois. Seuls les stages conventionnés étaient plus ou moins accessibles», détaille le président de l'ACEL. «Le problème majeur est qu'au Luxembourg les employeurs demandent à l'embauche déjà une grande expé-

Un statut légal précis pour éviter des abus

Le nouveau cadre légal sur l'accueil de stagiaires fera partie intégrante du code du travail. «Les patrons de stage seront donc obligés de respecter les dispositions de congé et de santé et de sécurité au travail», souligne le ministre Nicolas Schmit. Le nouveau texte prévoit deux catégories de stage :

Les stages conventionnés (obligatoires) : aussi bien les lycées que les hautes écoles et universités rendent aujourd'hui obligatoires des stages en entreprise pour compléter une formation. Le texte de loi prévoit la conclusion d'une convention de stage entre le stagiaire, le patron de stage et l'établissement scolaire. La durée maximale de ces stages conventionnés est fixée à neuf mois. La rémunération reste facultative, mais les patrons de stage doivent respecter le code de travail en matière notamment d'attribution des jours de congé.

Les stages non conventionnés (volontaires) : pour la première fois, ces stages sur base vo-

lontaire – «afin d'étoffer le CV et pouvoir mieux s'orienter notamment entre son bachelor et son master», dixit Pol Lutgen – feront aussi l'objet d'une convention de stage.

Sur une période de référence de deux ans, le jeune pourra effectuer des stages d'une durée maximale de douze mois, dont au maximum six mois chez un seul patron.

Les 2^e et 3^e mois devront être rémunérés à hauteur de 30 % du salaire social minimum non qualifié (600 euros). Au-delà de trois mois, une rémunération à hauteur de 50 % du SSM non qualifié (1 000 euros) devra être versée au stagiaire.

Afin d'éviter les abus, les patrons de stage seront obligés de mettre en place un registre de leurs stagiaires. L'Inspection du travail et des mines (ITM) pourra contrôler ce registre, qui doit être accessible aux délégations du personnel. De plus, une entreprise ou organisation ne pourra pas accueillir plus de 10 % de stagiaires à la fois.

rience professionnelle. Or sans la possibilité de faire des stages, cette équation ne peut pas être résolue», enchaîne Pol Lutgen.

Profitant de la tribune offerte hier par le ministre du Travail, l'ACEL a

lancé un «appel aux entreprises pour ouvrir davantage leurs portes aux stagiaires». «Il faut aussi regarder ce que ces stages peuvent apporter aux entreprises. Un problème majeur est en effet aussi le recrutement de jeunes talents qualifiés», complète Nicolas Schmit.

Une approche pragmatique

Le futur cadre légal pour stagiaires (lire les détails ci-dessous), validé vendredi dernier par le Conseil de gouvernement, doit donc s'avérer être une opération de type «gagnant-gagnant». L'ACEL avait contacté une première fois Nicolas Schmit dans ce dossier en avril 2017. En juin, une première entrevue a eu lieu. Les travaux préparatoires se sont poursuivis lors de la Réunion européenne des étudiants luxembourgeois (REEL) fin septembre à Cologne et Bonn. Les travaux concrets se sont déroulés entre novembre et février. «On est quelque peu surpris que cela ait été possible en moins d'un an», avoue le président de l'ACEL. Mais cela prouve aussi que le camp politique peut à la fois être à l'écoute des jeunes et se montrer très pragmatique. Reste à la Chambre des députés et au Conseil d'État à avancer égale-

ment dans les meilleurs délais sur ce texte. Le projet sera déposé demain au Parlement. Un vote avant la fin de la législature est l'objectif annoncé. Une entrée en vigueur du texte dès la rentrée de septembre pourrait en effet grandement faciliter la vie à tous ceux qui se trouvent aux portes du marché de l'emploi. À bon entendeur...



Photo : didier sylvestre

Pol Lutgen, le président de l'ACEL, souhaite que les entreprises jouent le jeu en matière d'accueil des stagiaires.

La plateforme stages.youth.lu vous attend

Le Service national de la jeunesse (SNJ) offre depuis plusieurs années déjà une bourse de stage numérique, ouverte à la fois aux jeunes à la recherche d'un stage et aux dirigeants d'entreprise et d'association à la recherche d'un stagiaire. Intitulée stages.youth.lu, cette plateforme a cependant du mal à s'imposer. L'ACEL, qui collabore déjà avec le SNJ, compte profiter du nouveau cadre légal sur l'accueil de stagiaires pour promouvoir plus largement cette bourse numérique, le tout avec le SNJ et les ministères concernés (Famille et Travail).

Le Syvicol va enfin pouvoir se relancer le 26 mars

Le Syndicat des villes et communes du Luxembourg (Syvicol) est sur le point de pouvoir reprendre ses travaux. Hier, l'élection des dix délégués devant représenter les communes des différentes circonscriptions électorales a eu lieu.

Les délégués suivants ont été retenus : Guy Wester (échevin à Hesperange), Serge Hoffmann (bourgmestre de Hobscheid), Fred Ternes (échevin à Niederanven), Louis Oberhag (bourgmestre de Waldbredimus), Romain Osweiler (bourgmestre de Rosport-Mompach), Jean-Marie Sadler (conseiller de Flaxweiler), Annie Nickels-Theis (bourgmestre de Bourscheid), André Schmit (bourgmestre de Schieren), Michel Malherbe (bourgmestre de Mersch) et Nico Wagener

(échevin de Parc Hosingen).

Le président sortant du Syvicol, Émile Eicher (bourgmestre de Clervaux, photo), fait lui partie des candidats élus d'office. La constituante du nouveau bureau et du nouveau comité du syndicat n'aura cependant lieu que le 26 mars. Les autres candidats élus d'office sont Lydie Polfer (bourgmestre de Luxembourg), Dan Biancalana (bourgmestre de Dudelange), Georges Mischo (bourgmestre d'Esch-sur-Alzette), Raymonde Conter-Klein (échevine de Pétange), Raoul Clause (bourgmestre de Saeul) et Patrick Comes (échevin de Wiltz).



NUCLÉAIRE Une alliance avec Vienne

En marge de la réunion des ministres européens de l'Environnement, hier à Bruxelles, le Luxembourg et l'Autriche ont conclu une alliance pour lutter contre la «renaissance du nucléaire». Les ministres Carole Dieschbourg (déi gréng) et Elisabeth Köstinger se sont fixé comme objectif de lancer une fronde européenne contre le nucléaire. Au printemps, une réunion des ministres de l'Environnement des pays germanophones, prévue au Luxembourg, doit permettre d'affiner la position anti-nucléaire avec l'Allemagne, la Suisse et le Liechtenstein avant d'étendre l'alliance vers les pays de l'Europe du Sud.

Le Luxembourg a également officialisé hier le soutien accordé à l'Autriche dans le cadre de la plainte que Vienne a introduit devant la Cour de justice de l'Union européenne pour éviter la subventionnement de l'extension de la centrale nucléaire hongroise Paks II.

Bettel entame sa tournée du «Brexit» à Dublin

La semaine de travail du Premier ministre sera marquée par l'Union européenne orpheline du Royaume-Uni.

L'Irlande et le Luxembourg ont bien des choses en commun. Il n'empêche. La dernière visite de travail d'un Premier ministre grand-ducal à Dublin date de... 2005. À l'époque, Jean-Claude Juncker avait été accueilli par Bertie Ahern. Hier, il est revenu à Xavier Bettel de briser ce long blanc, du moins en termes de visites bilatérales. «Le Luxembourg et l'Irlande disposent en effet d'une place financière, d'un secteur d'assurances et gère pas mal de fonds d'investissement», a souligné le Premier ministre à Dublin, peu de temps avant de rencontrer son homologue irlandais, Leo Varadkar (39 ans). Le jeune chef du gouvernement est en poste depuis juin 2017. Il se voit aujourd'hui confronté au Brexit et les répercussions néfastes que pourrait avoir la sortie du Royaume-Uni de l'Union

européenne. Le principal enjeu est la frontière, qui n'en est plus une, entre l'Irlande et son voisin de l'Irlande du Nord. «Il faut limiter l'impact négatif du Brexit», a martelé Xavier Bettel à Dublin. Le Premier ministre luxembourgeois était accompagné par une délégation économique. L'objectif était aussi de réduire au maximum les risques pour le Luxembourg à la suite du Brexit.

Reste à noter que la visite du président du Conseil européen, Donald Tusk, prévue aujourd'hui à Luxembourg, a été reportée à demain. D. M.



Xavier Bettel et Leo Varadkar.